

## Compte rendu du Comité Technique Ministériel de ce jour présidé par le Ministre

Le SNAPATSI était représenté par Nathalie MAKARSKI et Bénédicte VERDIN.

*La mise en place des plans de continuité d'activité a été laborieuse et difficile. Pendant au moins 15 jours les personnels que je représente se sont inquiétés de leur position administrative, alors que le confinement était effectif depuis le 17 mars. Nous avons dû défendre de nombreuses fois et à tous les niveaux des agents qui de droit (vulnérables ou garde d'enfant) devaient être placés en ASA. Dans le même temps, les agents en présentiel n'étaient pas dotés de matériel d'hygiène et de protection. C'est encore le cas aujourd'hui.*

Réponse du Ministre : La mise en œuvre a été laborieuse et il y a eu des loupés. Le retour d'expérience me fait dire qu'on ne devrait plus travailler demain comme on a travaillé hier.

### Le SNAPATSI a demandé :

> **la dotation individuelle de masques lors de la reprise du 11 mai :**

Réponse du Ministre : des fiches vont être diffusées précisant les bonnes pratiques à mettre en œuvre selon les locaux et les métiers.

> **que la position ASA réserve opérationnelle n'engendre pas de perte de congés ou ARTT**

Réponse du Ministre : la réserve opérationnelle est du temps de travail donc pas de retrait de jours de congés ou ARTT

> **le dé plafonnement du Compte épargne temps :**

Réponse du Ministre : attente de la parution des textes de la fonction publique

> **la reconnaissance du Covid en maladie professionnelle :**

Réponse du Ministre : la proposition a été faite au Premier Ministre, nous sommes en attente d'arbitrage interministériel

> **l'application du décret relatif à la prise en charge des frais de repas :**

Réponse du Ministre : instruction conjointe SG/PN/GN est en cours.

> **un point sur les actes de gestion (mobilité, avancement, entretien professionnel...) :**

Aucune réponse sur ces points

> **un point sur la gestion des congés bonifiés :**

Réponse du Ministre : nous sommes attentifs à ce sujet. Le report en 2021 est à l'étude au niveau interministériel.

> **le développement du télétravail :**

Réponse du Ministre : le télétravail a prouvé son efficacité mais il conviendra de continuer à travailler ensemble sur le sujet.

> **que les PATS mobilisés soient aussi bénéficiaires de la Prime exceptionnelle Covid :**

Réponse du Ministre : je demande la définition de critères au plus près du terrain.

**Le SNAPATSI a rappelé qu'il est à l'initiative de propositions dans un courrier transmis au Ministre le 27 avril demandant la mise en place d'actions et de moyens dans le cadre du déconfinement. Réponse du Ministre : le SNAPATSI sera consulté très rapidement sur le sujet.**

#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

# LE SNAPATSI VOUS DEFEND !